

À travers son programme Éco Énergie, ENGIE aide les professionnels à réduire jusqu'à 25% leur consommation d'énergie



Retenu dans le cadre d'un appel à projets organisé par le Ministère de la Transition Écologique, [le programme Eco Énergie pour les pros](#) propose un accompagnement personnalisé et gratuit aux petites entreprises françaises pour les aider à réduire leur consommation d'énergie et connaître les primes dont elles peuvent bénéficier, qu'elles soient clientes ou non d'ENGIE. Depuis son lancement mi-2019, le succès de ce programme est au rendez-vous, et les objectifs d'ENGIE ont déjà été dépassés : plus de 400 000 professionnels ont été sensibilisés et 70 000 bilans ont été réalisés.

En pied de CP, quelques exemples très concrets d'entreprises ayant suivi ce dispositif.

— ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES PROFESSIONNELS, C'EST AUSSI LEUR PERMETTRE DE MAÎTRISER LEURS CONSOMMATIONS —

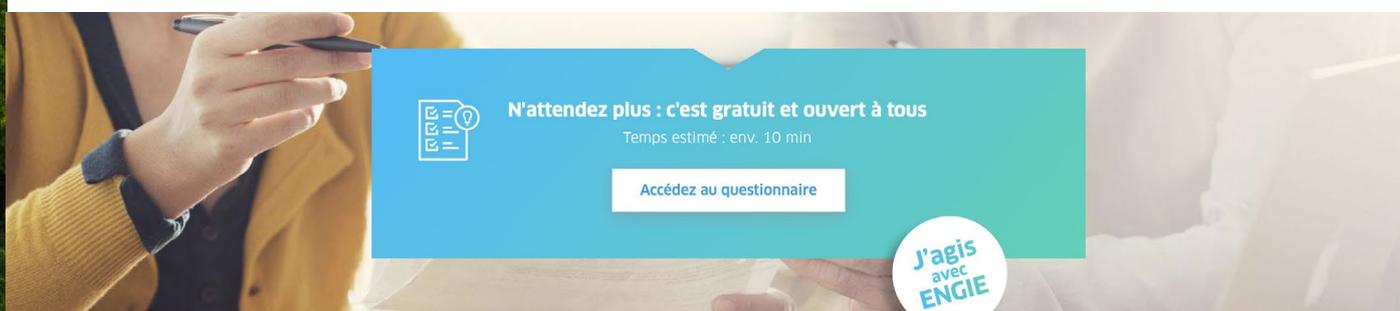
Le programme Eco Énergie pour les pros a été conçu par ENGIE pour aider les TPE et professionnels français, commerçants, artisans, professionnels de santé, etc. à **mieux connaître les leviers d'efficacité énergétique de leurs locaux et de leur matériel afin de réduire leur consommation d'énergie**. Une démarche qui prend tout son sens, à l'heure où un professionnel sur quatre déclare ne pas savoir comment réaliser des économies d'énergie, alors que **77% d'entre eux veulent réduire leur consommation**¹.

Ressource indispensable à la réalisation de leur activité, l'énergie constitue aussi un poste de dépense important pour ces entreprises. **En les aidant à réduire leur consommation, Eco Énergie pour les pros leur permet également de voir leurs factures d'énergie diminuer**. Une optimisation des coûts bienvenue au regard de l'impact financier de la crise sanitaire, qui touche largement les professionnels. ENGIE les épaulé également en les informant sur les aides financières et primes de l'État dont ils peuvent bénéficier.

1. Source : Baromètre IFOP « Les Professionnels et les économies d'énergie », juillet 2020

POUR TOUS : UN DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ, DES CONSEILS GRATUITS ET DES INFORMATIONS SUR LES AIDES FINANCIÈRES

À travers ce programme, **ENGIE propose à tous les professionnels, qu'ils soient clients ou non**, un diagnostic gratuit visant à identifier les postes qui pourraient être sources d'économies d'énergie. Pour ce faire, il leur suffit de se rendre sur ENGIE Pro et de répondre à **un questionnaire en ligne**, d'une durée de 10 minutes. ENGIE analyse ensuite leurs réponses et leur fournit par email **un bilan et des conseils personnalisés, ainsi que les aides et primes dont ils peuvent bénéficier**. À la suite de ce bilan, le professionnel peut prendre RDV par téléphone, toujours gratuitement, avec un expert en efficacité énergétique afin de lui poser toutes ses questions et d'être accompagné dans la mise en place des actions préconisées.



Plus de 70 000 bilans ont déjà été réalisés depuis le lancement d'Eco Énergie mi-2019. Les professionnels qui ont participé au programme pourraient **réduire jusqu'à 25% leur consommation d'énergie** en mettant en œuvre les conseils proposés.

Cela représente une économie moyenne de 713 kg de Co2 par professionnel, soit l'équivalent d'un trajet de 85 km en voiture.

En complément, une rubrique web dédiée aux économies d'énergie sur le site **ENGIE Pro** permet à tous les professionnels de retrouver des articles, des vidéos avec des conseils d'autres pros, des infographies avec des cas concrets, et une base de plus de 100 conseils pour réduire sa consommation.

Ce programme rejoint les autres leviers qu'ENGIE met à la disposition de ses clients professionnels pour les accompagner dans la transition énergétique, avec 3 éléments phares : leur proposer des offres d'énergie verte, les informer sur les aides financières qui leur sont accessibles pour consommer mieux l'énergie et les conseiller pour réaliser leurs travaux de rénovation.

QUELQUES ILLUSTRATIONS CONCRÈTES : JUSQU'À 1 776€ TTC/AN D'ÉCONOMIE POUR UNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE



L'exemple d'une boulangerie-pâtisserie à Alençon, en Normandie

Cette entreprise compte 4 salariés et génère un chiffre d'affaires annuel de 396 000€. Elle possède un local d'une surface de 60 m² et utilise à la fois du gaz et de l'électricité.

Suite au diagnostic établi et aux actions proposées par les experts d'ENGIE, cette boulangerie a la possibilité d'économiser jusqu'à **1 776€ TTC/an**, et bénéficier en parallèle d'une aide financière de l'État de **195€**.

-  Remplacement du four à pain par un modèle bien isolé doté d'un économiseur : **gain de 681€ TTC/an**.
-  Entretien des groupes froids une fois par mois : **gain de 606€ TTC/an**.
-  Remplacement de l'éclairage par des ampoules LED : **gain de 233€ TTC/an et une prime de l'État de 100€**.
-  Installation de la détection de présence dans les locaux moins utilisés (stockage, local technique...) : **gain de 140€ TTC/an et une prime de l'État de 75€**.
-  Installation d'un thermostat à programmeur horaire sur le système de production du chauffage : **gain de 116€ TTC/an et une prime de l'État de 20€**.

L'exemple d'un cabinet dentaire situé en Auvergne-Rhône-Alpes

Ce cabinet compte 5 associés et génère un chiffre d'affaires annuel de 785 000€. Il occupe un local de 270 m² et utilise de l'électricité.



Suite au diagnostic établi et aux actions proposées par les experts d'ENGIE, ce cabinet dentaire peut économiser jusqu'à **400€ TTC/an**, et bénéficier en parallèle d'une aide financière de l'État de **3 300€**.

-  Remplacement de la pompe à chaleur par un modèle plus récent : **gain de 100€ TTC/an et une prime de l'État de 3 150€**.
-  Installation d'un rideau d'air chaud réversible au-dessus de la porte d'entrée : **gain de 50€ TTC/an**.
-  Installation d'un variateur électronique sur la VMC : **gain de 40€ TTC/an et une prime de l'État de 150€**.
-  Contrôle de l'ouverture des portes d'entrée : **gain de 120€ TTC**.
-  Installation d'un détecteur de luminosité dans certaines pièces : **gain de 90€ TTC**.

L'exemple d'une exploitation agricole située en Auvergne-Rhône-Alpes

Cet élevage de chèvres compte 3 employés et génère un chiffre d'affaires annuel de 270 000€. Il utilise de l'électricité et comprend un local d'une surface de 50 m².



Suite au diagnostic établi et aux actions proposées par les experts d'ENGIE, cette exploitation agricole peut économiser jusqu'à **576€ TTC/an**, et bénéficier en parallèle d'une aide financière de l'État de **248€**.

-  Nettoyage régulier des condenseurs des appareils frigorifiques : gain de **100€ TTC/an**.
-  Remplacement des radiateurs électriques par des modèles à basse température : gain de **110€ TTC/an** et une prime de l'État de **50€**.
-  Installation d'un variateur électronique sur les équipements de réfrigération : gain de **158€ TTC/an** et une prime de l'État de **140€**.
-  Réutilisation de l'air des hangars chauffés : gain de **145€ TTC/an**.
-  Installation d'un système de pré-refroidissement pour le tank à lait : gain de **63€ TTC/an** et une aide de l'État de **58€**.

Plus d'exemples sont consultables sur pro.engie.fr

A propos d'ENGIE France BtoC

ENGIE France BtoC est l'entité du groupe ENGIE dédiée à la commercialisation d'énergie (gaz naturel et électricité) et des services associés aux clients particuliers et petits professionnels en France. ENGIE France BtoC compte **7 000 collaborateurs dont 3 000 techniciens et plus de 200 agences** via sa filiale ENGIE Home Services.

Le groupe ENGIE en France compte **un portefeuille de près de 11,5 millions de contrats en électricité et en gaz naturel** pour les particuliers et petits professionnels.

Nos équipes innent chaque jour pour faire **d'ENGIE BtoC l'acteur de référence sur les marchés des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, du confort durable et des nouveaux usages**. Notre ambition est d'aider nos clients à agir en faveur de la transition énergétique, en consommant moins et mieux, et de les accompagner ainsi vers une utilisation plus frugale et maîtrisée de l'énergie.

Contacts presse ENGIE France BtoC : 

Kelly Martin - k.martin@rpca.fr - 06 20 65 71 44
Clotilde de Angelis - c.deangelis@rpca.fr - 06 14 81 84 86
Cathy Bubbe - c.bubbe@rpca.fr - 06 19 68 54 94